



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 31 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à BESSIERES, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CUJIVES D., BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R., CAMPOS F., ESPIE J.C., OUSTRI Ch., SAINT PAUL A.
CC de Villemur sur Tarn :	Mrs OGET E., ROUX D.
CC de Cadours :	Mrs CLUZET A., ZACCARIOTTO C.
Communes à compétence SCoT :	Mme et Mrs GIBERT J., PETIT Ph., RAYSSEGUIER J.L., SAURY P., SOULIGNAC M., VIDAL L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CIERCOLES A. représenté par BLANC M., VIDAL J.F. représenté par MIQUEL J.C.
CC de Villemur sur Tarn :	Mme et Mrs BOUDET J.C. représenté par OGET E., TERRANCLE I. représentée par BROUSSE M.
Communes à compétence SCoT :	Mmes et Mrs CHAMPAGNAC M.H. représentée par OGET E., LAYNAT M. représenté par MOURIER Ch., VASSAL J.P. représenté par BERGON F.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs BENTANAX F., LAGORCE P., NEBOUT D.
Communes à compétence SCoT :	Mr SARRAU B.

Nombre de délégués :

En exercice : 30

Titulaires présents ou représentés : 25

VOTANT : 25

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 1 - 2010 : Approbation du Compte Administratif 2009

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal du Syndicat Mixte relatif à l'exercice 2009 et présente le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées.

Le Comité Syndical examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 85 959,29
Recettes : 59 750,72
Résultat de l'exercice 2009 : - 26 208,57
Reprise des résultats antérieurs : 59 668,85
Résultat de clôture 2009 : 33 460,28

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 985,36
Recettes : 6 984,96
Résultat de l'exercice 2009 : 4 999,60
Résultat de clôture 2009 : 4 074,95

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, considérant que le compte administratif dressé pour l'exercice 2009 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

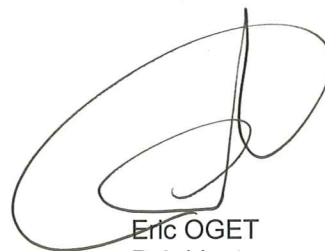
Article unique :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 22/03/2010
Date d'affichage : 22/03/2010
Certifié exécutoire le : 19/04/2010
Affiché le : /04/2010



Eric OGET
Président

